

CANDRIAM QUANT
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
14, Porte de France
L – 4360 Esch-sur-Alzette
R.C.S. Luxembourg B-87647

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'apporter les modifications suivantes au prospectus de la SICAV :

1. Fusion de classes d'actions LOCK

Conformément à l'article 27 des statuts de la SICAV, le Conseil d'Administration a pris la décision de fusionner les classes *LOCK* des compartiments suivants dans les classes *Classique* de ces mêmes compartiments, dans un contexte général de rationalisation de la gamme des produits offerts aux investisseurs et étant donné que les encours dans ces classes n'augmentent pas et restent à un niveau insuffisant pour permettre une gestion efficace ; ce type de classe n'a pas suscité un réel intérêt auprès des investisseurs et la Société de Gestion n'anticipe pas un regain d'intérêt à l'avenir.

CLASSE ABSORBÉE							CLASSE ABSORBANTE					
Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN	OCF	=	Dénomination	Classe	Part	Devise	ISIN	OCF
Candriam Quant Equities Europe	LOCK	Cap	EUR	LU0574804166	2.08%	>	Candriam Quant Equities Europe	C	Cap	EUR	LU0149700378	1.91%
Candriam Quant Equities USA	LOCK	Cap	USD	LU0574804679	2.08%		Candriam Quant Equities USA	C	Cap	USD	LU0163125924	1.92%

Pour tous les compartiments concernés, les autres caractéristiques des 2 classes sont similaires (capitalisation, devise, forme des actions, absence de montant de souscription initiale minimale). Aucune commission de souscription ne sera prélevée par une classe absorbante aux actionnaires de la classe absorbée du fait de la fusion.

Les actionnaires des classes absorbées, peuvent, jusqu'au **12 juin 2019, 12h** demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires des classes absorbantes respectives à partir du **14 juin 2019, après 12h**.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions de chacune des classes absorbées par la valeur nette d'inventaire des actions des classes absorbantes respectives (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **14 juin 2019** (la « Date de Calcul »), sur base des valeurs nettes d'inventaires datées **13 juin 2019**.

Les fusions seront effectives le **14 juin 2019** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire de chaque classe absorbante calculée le **17 juin 2019** et prenant en compte les classes fusionnées.

Les Ratios d'Echange seront communiqués aux actionnaires des classes absorbées dans les meilleurs délais après la fusion.

2. Modification des politiques d'investissement

Il est précisé dans la politique d'investissement de **tous** les compartiments que « *la stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposées de façon non-marginale aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements).* »

Les détails de la Politique d'Activités Controversées de Candriam sont accessibles sur le site internet de la Société de Gestion via le lien : <https://www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications>.

La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines anti-personnelles, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc. Ces exclusions sont applicables sur les investissements en lignes directes et/ou en OPC/OPCVM dont Candriam est Société de Gestion. »

Ces modifications entreront en vigueur le **14 juin 2019**.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec les modifications reprises ci-dessus ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues) pendant une période d'un mois à dater du **12 mai 2019**.

Le prospectus daté **14 juin 2019**, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les derniers rapports financiers seront disponibles gratuitement (en français et néerlandais) au siège social de la SICAV ainsi qu'aux guichets de Belfius Banque S.A., Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles qui assure le service financier en Belgique, ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : www.candriam.com.

Le Conseil d'administration